



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°19/105  
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située route du Môle Central, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5174 et en vue de l'implantation d'une activité de réparation et stockage de conteneurs.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société PROGECO, 4 Quai d'Arenc – 13002 MARSEILLE, SIREN n° 319 014 619 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société PROGECO ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-112 portant sur la dépendance susvisée le 06/07/2020.

Description de la dépendance : Une surface de 998,28 m<sup>2</sup> située sous le Hangar 19 ;  
Un espace associé au Hangar 19 de 481 m<sup>2</sup>.

Durée de la Convention d'Occupation Temporaire : 18 mois à compter du 01/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.